

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On nous écrit de Turin que S. A. I. le prince Napoléon est attendu dans cette ville. S. A. R. le prince de Carignan et le comte Nigra, ministre de la maison du roi, ont été désignés par le roi Victor-Emmanuel pour aller recevoir, à Gênes, Son Altesse Impériale.

Ainsi que nous le constatons hier, la presse allemande est toujours à la paix; il en est de même des organes les mieux accrédités de l'opinion publique en Angleterre.

Nous citerons entre autres le *Morning-Herald* et le *Morning-Chronicle*.

Par un télégramme de Londres, en date d'aujourd'hui, nous apprenons que le *Times* de ce jour s'attache à dissuader énergiquement le Piémont de faire la guerre, en exposant les désavantages qu'entraînerait évidemment pour lui la victoire aussi bien que la défaite.

On mande de Berne, le 15 janvier, que le conseil national, après une discussion très-animée, a rejeté, à une grande majorité, le pourvoi du gouvernement genevois contre l'arrêté du conseil fédéral concernant les réfugiés italiens.

Des nouvelles de Lisbonne, en date du 6, reçues par la voie anglaise, annoncent que la chambre des pairs a approuvé, dans son vote de l'adresse, la conduite du gouvernement portugais dans l'affaire du *Charles-et-Georges*.

Une indemnité de 340,000 fr. aurait été réclamée par le ministre de France. — Charles Bousquet. (*Le Pays.*)

L'augmentation des troupes autrichiennes sur la frontière sarde, et l'envoi en Italie d'un nouveau corps d'armée, ont engagé le gouvernement sarde à appeler sous les armes, par mesure de précaution, quatre classes du contingent de réserve, à faire venir sur la terre ferme une partie de la garnison de l'île de Sardaigne, et à ordonner d'autres mouvements de troupes.

Des correspondances de Ferrare, du 10, annon-

cent que les Autrichiens, dont la garnison a été renforcée dernièrement, ont armé et approvisionné la citadelle. Tous le service militaire se fait comme en temps de guerre. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, 14 janvier. — Le bruit était répandu à la Bourse que le Piémont envoyait à la frontière un corps d'observation de 15,000 hommes.

Londres, 14 janvier. — Le *Kangaroo* est arrivé à Liverpool; il apporte des nouvelles de New-York du 1^{er}.

Une certaine agitation s'était manifesté à la Havane à la réception du discours du Président des États-Unis.

Le général Harvey avait vaincu les Indiens.

Vienne, 14 janvier. — On mande de Padoue, le 12 janvier, qu'à l'occasion des funérailles du professeur Zambra, les étudiants commirent quelques désordres qui ont été immédiatement réprimés; les cours de l'université ont été clos. La population n'a point pris part à ce tumulte et s'est tenue tranquille.

D'après les nouvelles de Belgrade, du 14 janvier, Rabali-Effendi a communiqué à la skuptchina que la Sublime-Porte a agréé la nomination du prince Milosch. Cette nouvelle a été accueillie par des démonstrations de joie.

Madrid, 14 janvier. — Le conseil d'Etat est favorable à la libre introduction à Cuba des colons libres.

La *Gazette* publie une mesure gouvernementale étendant à Puerto-Rico la dernière réorganisation financière de Cuba.

Marseille, 15 janvier. — Des correspondances de Naples, du 12 janvier, portent qu'un décret aurait été signé pour mettre la capitale en état de siège. Les délits politiques seraient déférés aux tribunaux militaires dont les sentences seraient exécutoires dans les 24 heures.

La cause de cette mesure de rigueur serait complètement inconnue.

Londres, 15 janvier. — M. Douglas a prononcé, à Washington, un discours en faveur de l'annexion de Cuba aux États-Unis.

La municipalité de la Havane a envoyé au gouvernement de Madrid une adresse dans laquelle elle donne à la reine Isabelle un nouveau témoignage de sa fidélité à la couronne d'Espagne.

Turin, 15 janvier. — Le prince Napoléon a débarqué à Villafranca avant midi; il est allé à Nice rendre visite à son oncle le roi de Wurtemberg.

A 5 heures, il est parti pour Gênes.

Bucharest, 15 janvier. — Des ordres sont arrivés à Bucharest au sujet des transactions relatives aux hypothèques. Des délais sont accordés pour les réclamations. L'attitude des caïmacans continue à produire une vive anxiété.

Le public demande l'appui des puissances.

Madrid, 15 janvier. — La *Correspondancia autografa* annonce qu'à Santiago les meuniers ont refusé de fournir des farines au public, et, tout en demandant la réduction de la taxe, ils ont commencé à démolir les meules des moulins.

L'autorité locale a adopté des mesures très-énergiques.

Turin, 16 janvier. — Les nouvelles de Naples, d'aujourd'hui, confirment le décret de commutation de peines des condamnés politiques. Il est restreint par une ordonnance ministérielle, en vertu de laquelle les condamnés seront transportés à Cadix pour être dirigés sur l'Amérique, où ils doivent fixer leur résidence. M. Poerio, qui est infirme, a refusé une grâce qui n'équivalait pour lui qu'à la peine de la déportation.

Marseille, 16 janvier. — Des lettres de Tunis, en date du 11, annoncent qu'à la suite de deux jours de tempête, onze bricks ou goëlettes ont fait naufrage. Cinq de ces navires sont français: le *Solide-Nouveau*, le *Seraphin*, l'*Adèle*, l'*Olliver* et l'*Amphore*.

Leurs équipages ont été sauvés. — Havas.

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

Armand suivait son camarade, lorsque Bonaparte s'écria :

— Non... le caporal seulement... Nous avons à causer ensemble, dit-il en s'adressant au jeune homme.... Va, poursuivit-il en se tournant vers Ambroise, et tu apporteras le fusil du sergent.

— Oh ! pour ça, volontiers, dit Ambroise.

Puis, celui-ci ayant fait un signe, il se reprit :

— Entre camarades, ce sont de ces services qu'on se rend volontiers.

Mais Bonaparte avait surpris le signe, et il examina plus attentivement Armand. Il trouva en lui une noblesse qui le fit réfléchir. Enfin il lui adressa la parole :

— Depuis combien de temps au service? demanda-t-il.

— Depuis huit mois, général, répondit Armand.

— Et comment t'appelles-tu ?

En s'entendant tutoyer, Armand sentit se réveiller en lui tout l'orgueil de sa race nobiliaire, et le sang lui monta au visage. Bonaparte feignit de ne rien voir, et reprit doucement :

— Votre nom ?

— Pierre Lenoir.

— Où êtes-vous né ?

— Auprès de Légé, en Bretagne.

— Vous êtes Breton, et vous vous nommez Lenoir ?

Attendez donc... Vous n'avez pas de parents à Paris ?

— Pardon.... j'ai un oncle, répondit Armand, surpris de la question.

— Que fait-il ?

— Il est cordonnier, ajouta le jeune homme avec hésitation.

— A la *Botte d'Arcole*, rue de la Lune.

— Vous le connaissez ? s'écria le jeune homme dont l'étonnement augmentait.

— Parbleu ! voilà, ajouta le général en montrant sa chaussure, voilà des bottes qui sortent de chez lui; le hasard m'a conduit devant sa boutique; l'originalité de son enseigne m'a séduit. J'étais avec Duroc; nous avons commandé des bottes. C'est un ouvrier habile, et ma foi, quand j'ai été sur le point de partir, pendant un mois il n'a été occupé que pour moi et mon aide-de-camp. Ah ! c'est votre oncle. Eh bien ! c'est singulier, il savait que vous faisiez partie de l'armée que j'allais commander, et il ne m'a pas parlé de vous !

Armand ne répondit pas, et Bonaparte ne le quittait pas des yeux. Il était partagé entre l'idée du danger qu'il courait en se dévoilant et la fausse honte de passer devant un homme de sa caste pour le neveu d'un ouvrier;

non qu'il n'eût pour Michel Lenoir une profonde estime, mais il lui semblait voir se dresser devant lui les ombres de ses ancêtres, qui lui reprochaient de renier un nom glorieux. L'épreuve était trop forte et il allait parler, au risque de se perdre, lorsque l'on entendit le pas cadencé des soldats qui arrivaient. Bonaparte lui dit doucement :

— Allez rejoindre votre compagnie.

Armand ne se fit pas répéter cet ordre. Il salua et partit, tandis que le général, hochant la tête et ne le perdant pas de vue, se proposait d'éclaircir le mystère qu'il entrevoyait. Quand la compagnie fut rangée en bataille, le capitaine s'approcha de Bonaparte, qui échangea quelques mots à voix basse avec lui. D'abord, le commandant en chef parut satisfait des réponses qu'il recevait; mais à la suite d'une nouvelle question, son front se rembrunit, il laissa échapper un soupir de regret et se remit aussitôt. Il appela le sergent Lenoir, le fit sortir du rang et lui ordonna de prendre le commandement de la compagnie. Armand obéit.

— Attention, les enfants ! dit Ambroise, il faut nous distinguer.

Armand, par la sûreté de son commandement, par la brièveté simple et précise de ses explications, par l'adresse avec laquelle il rectifia ce que quelques mouvements avaient de peu régulier, prouva que le caporal avait raison de vanter son savoir. Au bout de quelques minutes, Bonaparte savait à quoi s'en tenir sur le compte du jeune

au désagrément d'être enrôlés dans un régiment et envoyés en Hongrie ou en Bohême.

» A Milan, on continue de tenir prêtes à tirer toutes les bouches à feu de la citadelle. Quant à l'archiduc, on attend son départ d'un jour à l'autre.

» Chose curieuse à dire, Milan, au lieu de perdre sa gaieté, paraît s'animer davantage. Les étudiants de Pavie s'y trouvent en grand nombre. Il nous en viendra maintenant d'autres de l'université de Padoue.

Nous avons annoncé la fermeture de l'université de Padoue. Voici, à ce sujet, les renseignements que nous trouvons dans une correspondance adressée de Milan à l'*Opinion* :

« L'université de Padoue a été close ; en voici la raison. A Trévise, est décédé le professeur Bernardino Zambra de Côme, très-aimé de la jeunesse ; il avait demandé à être inhumé à Padoue.

» Les étudiants, en grand nombre, ont accompagné le corps de la station à l'église, où il devait passer la nuit. Ils se proposaient de l'accompagner le lendemain, au matin, de l'église au cimetière.

» La police, pour empêcher cette démonstration, a fait enlever le corps de l'église et l'a transporté au cimetière.

» Des étudiants ont été au cimetière prononcer des discours et proférer des vivats sur la tombe du professeur. Une couronne de fleurs, dans laquelle dominent le blanc, le rouge et le vert, a été d'abord posée sur la tombe, puis proménée en tête du rassemblement qui rentrait en ville. Des patrouilles d'infanterie et de cavalerie sont venues au devant des étudiants ; il y a eu des rixes, des blessures ; l'université a été close, et les étudiants ont reçu l'ordre de quitter la ville dans les dix heures.

» Il est arrivé beaucoup de troupes à Brescia ; c'est là que sera établi, dit-on, l'état-major du 7^e corps d'armée. On dit que les Autrichiens ont l'intention de fortifier Muscrio, bourg de 6 à 700 âmes, sur le chemin de Brescia à Crémone. On parle de l'établissement d'un camp d'observation sur ce point. La police a opéré de nombreuses arrestations.

On écrit de Vienne, le 13 janvier :

» La légèreté avec laquelle on expédie d'ici des nouvelles dans l'Europe s'est manifestée encore ces derniers jours. Ainsi, on écrit de Vienne à une feuille de Nuremberg, que deux corps d'armée complets vont se rendre en Italie. Un journal de Leipzig prétend que tous les hommes en congé sont rappelés, et que les renforts envoyés en Italie sont au nombre de 50,000 hommes. Un autre raconte que l'archiduc Maximilien a envoyé sa femme à Trieste, parce qu'il craignait un soulèvement, et que tous les Italiens et Italiennes avaient quitté, à Milan, un bal parce que le gouverneur général et son épouse y étaient venus.

Tout cela est faux, et on s'étonne de trouver de ces choses dans des feuilles allemandes. Chacun peut savoir qu'un seul corps d'armée a été envoyé en Italie. Le voyage de l'archiduchesse Charlotte à Trieste est suffisamment expliqué par l'arrivée de la princesse royale des Deux-Siciles. Aussitôt que la princesse royale sera partie, l'archiduchesse reviendra à Milan. Depuis quelques jours, au con-

traire, le sentiment public en Italie semble s'être amélioré, et on n'entend plus parler de démonstrations fâcheuses qui, d'ailleurs, ont été fort exagérées. (Le Pays.)

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Le gouvernement de l'Empereur a récemment prescrit, en matière de passeports, diverses mesures qui ont eu pour effet, non-seulement de rétablir sur tous les points de nos frontières les facilités de communication qu'une longue habitude de tolérance avait consacrées, et qui avaient dû être momentanément suspendues, mais encore d'accorder aux voyageurs français et étrangers des faveurs nouvelles.

Il n'est pas inutile de rappeler succinctement ces mesures, qui attestent l'intérêt que le gouvernement attache à l'extension des rapports internationaux.

On sait qu'en vertu de la législation générale, 1^o nul voyageur français ne peut sortir du territoire de l'Empire sans s'être pourvu d'un passeport à l'étranger ; 2^o nul voyageur étranger n'est admis en France sans être muni d'un passeport délivré par l'autorité compétente de son pays et visé, pour chaque voyage, par un agent diplomatique ou consulaire français.

Sur un grand nombre de points de nos frontières d'Espagne, d'Italie, de Suisse, d'Allemagne et de Belgique, le passeport à l'étranger n'est point exigé des habitants des villes frontières qui se trouvent en rapports fréquents de familles ou d'affaires avec le pays limitrophe, et qui sont connus des autorités de police. Ces facilités locales s'étendent aux étrangers limitrophes. Ceux-ci peuvent également être admis en France sans passeports réguliers. Partout où l'administration a jugé que ces mesures de tolérance ne mettaient point en péril les graves intérêts de police et de sûreté qui lui sont confiés, elle s'est empressée de les autoriser ; elle s'assure que les commissaires spéciaux les appliquent avec discernement, et elle accorde à ces fonctionnaires une grande latitude.

Aux termes de la loi, les passeports à l'étranger ne devraient être délivrés que par les préfets. Afin de faciliter la remise des titres de voyage et d'épargner à nos nationaux des retards et des déplacements souvent coûteux, le ministre de l'intérieur a, par une décision du 22 octobre, conféré, jusqu'à nouvel ordre, aux sous-préfets en résidence dans les ports et dans les villes-frontières, la faculté de délivrer des passeports.

Les communications entre la France et la Grande-Bretagne ont été l'objet de faveurs spéciales. En vertu d'une décision du 20 novembre 1858, les plus larges facilités, qui s'étendent, pour certains cas, jusqu'à l'exemption complète du passeport et du visa, ont été accordées pour les habitants, du littoral anglais ou français qui circulent sans cesse d'un pays à l'autre, au moyen des lignes régulières de paquebots. En outre, les Français qui désirent ne faire qu'une courte excursion en Angleterre, peuvent s'embarquer avec un simple passeport à l'intérieur, du prix de 2 francs, délivré ou visé par l'autorité préfectorale, au lieu d'être astreints au passeport à l'étranger dont le coût est de 10 francs. C'est une grande économie de temps et de dépense.

Enfin, par une décision du 16 décembre 1858, le

ministre de l'intérieur a supprimé, pour les voyageurs français ou étrangers entrant sur notre territoire, l'obligation du visa diplomatique ou consulaire à chaque voyage. Déjà, en 1856, sous l'administration de M. le comte de Persigny, on avait admis que le visa serait considéré comme valable pendant un an, durée légale du passeport français. Cette tolérance dut être rapportée en 1858, à la suite de circonstances politiques qui commandaient l'exécution plus stricte des règlements sur les passeports. Le département de l'intérieur n'a pas hésité à la rétablir dès qu'elle a paru de nouveau praticable, et il se félicite d'avoir pu, de concert avec le département des affaires étrangères, dispenser les voyageurs d'une formalité gênante et coûteuse qui provoquait de fréquentes réclamations. Telles sont, en résumé, les dispositions qui ont été précédemment prises, d'après les ordres de l'Empereur, pour favoriser les relations internationales. Les principes de la législation sur les passeports en France, comme dans les autres pays, sont très-rigoureux ; ils doivent, en effet, pourvoir aux nécessités spéciales qui résultent pour les peuples soit d'un malaise intérieur, soit de l'état de guerre ; mais ils peuvent être adoucis, dans l'application, aux moyens d'exceptions et de dispenses qui témoignent de la sécurité et de la confiance du gouvernement. Or, en présence des décisions du 22 octobre, du 20 novembre, du 16 décembre, qui viennent d'être rappelées et des instructions générales de tolérance qui ont été transmises à toutes les frontières, il est permis d'affirmer qu'à aucune époque l'exécution des lois et règlements sur les passeports n'a été plus large, plus libérale qu'elle ne l'est aujourd'hui.

FAITS DIVERS.

L'horloge des chinois. — Le paysan chinois, qui n'a pas de montre ni de pendule, demande l'heure à un cadran naturel qu'on ne devinerait pas facilement : ce cadran, c'est l'œil de son chat. Il prend l'animal, lui regarde la pupille, et juge, par le degré de dilatation qu'elle présente, l'heure qu'il est, sinon durant la nuit, au moins depuis l'aurore jusqu'au crépuscule. Tout le monde sait que la pupille des races félines se contracte au jour et se dilate pendant les ténèbres ; mais il paraît que la contraction et la dilatation suivent avec tant de régularité les heures de la journée, qu'on regardé exercé les devine à ce seul signe. Au matin, la pupille est ovale, après avoir été ronde pendant la nuit ; du matin à midi, elle rétrécit son diamètre, jusqu'à devenir un simple trait, et de midi au soir, elle reprend insensiblement la forme ovale.

Dites que les Chinois ne sont pas ingénieux ! Il vous est permis de croire, cependant, qu'une bonne montre est d'un usage plus facile et plus portatif.

— Un Américain vient de présenter à l'examen de l'amirauté anglaise un bateau sous-marin qui, s'il réalise la moitié des avantages qu'annonce le brevet pris par son auteur, opérerait un notable changement dans le mode actuel des guerres maritimes et paralyserait la puissance des plus rapides bâtiments à vapeur.

Ce n'est rien moins qu'un bateau sous-marin fait uniquement pour agir sous l'eau ; sa forme est celle

naître la guerre, et c'est un conscrit qui me donne des leçons !

— Des conscrits comme ça, répondit Ambroise en riant, valent les plus vieux troupiers.

— Je finirai par le croire, ajouta le commandant. Mais où diable avez-vous appris votre métier ? demanda-t-il à Armand.

— Où l'ont appris ceux qui nous commandent, et qui dès les premiers jours se sont improvisés généraux ? répliqua le jeune homme.

— Il est de fait qu'il ne leur a fallu qu'un instant, qu'une occasion.

— Eh bien, l'occasion se présente, et je la saisis.

Le mouvement conseillé par Armand une fois opéré, la petite troupe attendit. Au loin, l'imperceptible point qu'on avait signalé grandissait à vue d'œil : c'était une nuée de cavaliers qui accouraient de toute la vitesse de leurs chevaux arabes, terrible avalanche à laquelle il semblait que rien ne devait résister. En voyant cette masse compacte, les soldats portèrent leurs regards en arrière, et n'apercevant aucun secours, se montrèrent inquiets.

Armand comprit que cette hésitation pouvait être fatale, et prenant un air rayonnant, il s'écria :

— Enfants ! nous allons nous immortaliser... Nous sommes cent cinquante... ils sont quinze cents... la partie est égale !

— Vive le lieutenant ! répondirent les soldats à qui

ce mot rendit à la fois le courage et la confiance.

Les Mamelucks approchaient, et sur le conseil d'Armand, le capitaine prescrivit ce qu'il y avait à faire : attendre l'ennemi, ne faire feu qu'à bout portant, le premier rang sur les chevaux, le second sur les hommes, le tout avec sang-froid et sans précipitation. Quant au troisième rang, il devait réserver son feu.

A l'aspect de cette petite troupe perdue dans l'espace, les Mamelucks poussèrent des cris de joie et crurent à une victoire prompte et facile. Mais leur illusion fut de courte durée. En vain, ils se lancèrent sur nos soldats en poussant des cris terribles pour les effrayer. En un instant, le terrain fut jonché d'hommes et de chevaux abattus, et ces cadavres étaient autant de remparts naturels qui protégeaient une poignée de braves. Armand, comme les majors de l'ancien régime, surveillait et rectifiait la justesse du tir. Il était partout secondé par Ambroise, qui ne le perdait pas de vue, et qui, aux cris de l'ennemi, répondait tranquillement :

— Allons donc... j'ai entendu d'autres hurlements que les vôtres, canailles que vous êtes, et ils ne nous effrayaient pas plus que vos cris ne nous effrayent aujourd'hui... on ne crie que quand on a peur, ou lorsqu'on s'adresse aux enfants.

— Et où donc avez-vous entendu de cette musique-là, mon lieutenant ? demanda un soldat d'un air gougnard.

— En Amérique donc. Seulement le costume n'était

pas pareil.

— Comment les autres étaient-ils habillés ?

— Ils ne l'étaient pas du tout.

— Fichtre ! il paraît qu'il ne ferait pas bon aller s'établir tailleur dans ce pays-là !

Tout en parlant ainsi, le soldat vit devant lui un Mameluck qui, ayant fait tourner son cheval, le forçait de reculer et espérait, en se renversant sur les baïonnettes et en sacrifiant sa vie, ouvrir une brèche par laquelle entreraient ses camarades.

— Oh ! toi, l'enflé, lui cria le soldat en l'ajustant, tu ne t'es pas levé d'assez bonne heure, et tes malices sont cousues de fil blanc.... Attends un peu, je vais te dire deux mots.

Et d'un coup de feu il le jeta par terre. Débarrassé de son fardeau, le cheval disparut dans la plaine.

— En voilà encore un dont le compte est réglé, dit tranquillement le soldat, en rechargeant son arme.

— Sacristi ! s'écria Ambroise, nous ne faisons pas mieux dans Auvergne, et c'était le bon temps.

Cependant le combat continuait, et des Mamelucks démontés se traînaient sur la terre afin de s'approcher de la petite troupe, et de la briser à leur tour, mais ils venaient expirer sous les baïonnettes. Pendant une heure la lutte se passa en attaques continuellement tentées et toujours repoussées. Exaspéré de l'inutilité de ses tentatives, l'ennemi essaya par une autre tactique d'avoir raison de cette poignée de braves qu'il ne pouvait s'empê-

— Un commerce nouveau se produit définitivement à Paris, rue Richelieu et sur les boulevards. C'est celui des modes et nouveautés arabes et turques avec hommes et femmes en costumes de ces pays. Il faut en convenir, sous le rapport du luxe, des étoffes soyeuses et charmantes, sous le rapport des draperies, surtout dans l'ajustement des costumes, nous sommes fort distancés par la civilisation de l'Orient.

— ACHETER, CARDER OU VENDRE, tel est le problème qu'a constamment à résoudre tout capitaliste possédant des rentes sur l'Etat, des actions de chemins de fer ou des actions industrielles. — Les personnes qui habitent les départements, et qui ne sont pas constamment en rapport avec des boursiers, ne peuvent faire mieux, pour étudier cette question sans cesse renaissante, que de consulter l'*Almanach de la Bourse* qui vient de paraître. Cet almanach leur montrera le piège à éviter, le bon chemin à suivre; en un mot, nous pouvons affirmer que la Bourse n'a plus de mystères pour celui qui lit chaque année cet almanach.

CHRONIQUE LOCALE.

MESSE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Il n'est rien, à notre sens, de plus difficile, en musique, qu'une composition religieuse: ce genre est exceptionnel; pour y réussir, il ne suffit pas d'être un harmoniste puissant, un habile et gracieux modulateur, il faut avoir reçu l'influence secrète, le feu sacré; connaître, aimer et sentir vivement la religion. Ces qualités indispensables, si rares et si difficiles, expliquent pourquoi l'on compte à peine, en ce genre, quelques œuvres remarquables, en dehors du chant grégorien.

En entendant, dimanche, le chant si large, si grave de la messe de M. Malibran, en écoutant ces suaves invocations qui élèvent l'âme à chaque instant, pouvait-on douter que ce savant compositeur a reçu du ciel cette inspiration sacrée dont nous venons de parler? L'assemblée pieuse et recueillie semblait sous le charme d'une mélodie inconnue.

Le *Kyrie* avait d'abord captivé l'auditoire, le *Gloria* l'avait transporté d'admiration; mais, quand on entendit le *Sanctus*, une émotion subite se peignit sur tous les visages. Pour nous, il nous semblait entendre Jehova donnant sa loi à Moïse, sur le mont Sinaï, au milieu des tonnerres; ou bien assister à ce moment terrible où, le Dieu-Homme expirant sur la croix, les voiles du temple se déchirèrent, dans un ébranlement général. Jamais musique ne nous a paru plus religieusement expressive.

L'*Agnus Dei* n'est pas d'une moins riche facture. Cette invocation, toute de cœur, finit par un *adagio* de la plus touchante expression.

Telle nous a paru l'œuvre de M. Malibran: il ne nous appartient pas, sans doute, d'en faire ressortir ici toutes les beautés; avant nous, d'ailleurs, des gens habiles ont pris ce soin. Mais, fort des appréciations d'hommes vraiment compétents, nous ne craignons pas de l'appeler un chef-d'œuvre; M. Malibran n'a pas été moins goûté ici qu'à Nantes et à Angers. Cette admiration, il la trouvera partout: le cœur et le talent ne sont-ils pas partout sympathiques? Et n'est-ce pas par ce double motif, que, là où il a passé, les vrais artistes lui ont prodigué, sans envie comme sans vergogne, leur concours empressé.

Quoique nous ayons plus particulièrement en vue, dans cet article, M. Malibran, nous n'oublierons pas de citer deux morceaux: le *Credo*, exécuté par une voix de basse qui est toujours entendue avec plaisir, et l'*O Salutaris*, chanté avec accompagnement d'orgue et de cornet à piston, par une voix de ténor qui nous est agréablement connue depuis longtemps. Nous ne voulons pas parler d'un talent d'exécution que tout le monde sait et admire, mais nous le remercierons de la bienveillance avec laquelle il se prête à toutes les œuvres généreuses.

La Société philharmonique n'a pas non plus fait défaut dans cette circonstance, elle a dignement rempli son rôle; nous regrettons seulement que les instrumentistes n'aient pas été plus nombreux.

M. Malibran, avant de quitter notre ville, nous a prié de publier la lettre suivante, pour remercier tous ceux de nos concitoyens qui lui ont prêté leur concours.

« A Messieurs les Artistes et Amateurs de Saumur.

» Messieurs,

» C'est à votre zèle et à votre talent que je dois d'avoir pu faire entendre à Saumur ma messe de la *Légion-d'Honneur*.

» Après avoir encouragé l'artiste par votre bienveillance, vous l'avez élevé par des suffrages auxquels il attache un prix infini, et il ne l'oubliera jamais.

» Veuillez croire à ma gratitude et agréer tous mes remerciements.

A. MALIBRAN,

» Fondateur des Concerts-Malibran. »

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Un décret de l'Empereur, du 8 de ce mois, convoque le Sénat et le Corps-Législatif, pour le lundi 7 février prochain.

Turin, 16 janvier, cinq heures. — Le prince Napoléon est arrivé. Son Altesse Impériale a rencontré sur la route et à Turin l'accueil le plus sympathique et le plus empressé. (*Moniteur.*)

Londres, 17 janvier. — Le *Morning-Herald* apprécie les ordres donnés par l'Autriche au commandant de Semlin comme étant une violation du traité de Paris.

Le *Times* réfute les raisonnements tendant à établir que l'Angleterre perdrait son influence en observant la neutralité en Italie. — Havas.

ETAT CIVIL du 16 au 31 décembre 1858.

NAISSANCES. — 16, Raoul-Henri Gastineau, rue de la Visitation; — 20, Alexis-Camille Houlard, rue Saint-Nicolas; — Louis-François Albert, rue Royale; — 22, Berthe-Noémie Legay, rue du Petit-Mail; — 23, Jean Girard, rue d'Orléans; — 24, Joseph Ploquin, rue de Rouen; — 27, Blanche-Hermine Gibault; — Noël Barbier, à Nantilly; — Marie-Armandine Péliissier, rue Beaurepaire; — Emile Leroux, rue de la Visitation; — 31, Maurice-Auguste Jouffrault, au Petit-Puy.

MARIAGES. — Louis Valet, tailleur de pierres

à Allonnes, a épousé Agnès Sorel, domestique à Saumur; — Pierre Hurault, cocher, a épousé Renée Turpin, femme de chambre, tous deux de Saumur; — François-Michel Letourneau, musicien à l'École, a épousé Marie-Augustine Bichon, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 17, Jeanne Tessier, 1 mois, rue de Fenet; — Perrine Tremblay, rentière, 68 ans, veuve Dalaine, rue du Collège; — Pierre Groleau, tripiier, 34 ans, rue de l' Arsenal; — Spreicher, mort-né, place du Marché; — 20, Jeanne-Marie Baptiste, journalière, 67 ans, veuve Groleau, rue des Capucins; — Victorine Lafrance, 2 mois, rue Beaurepaire; — 22, Anne-Marie Renaudin, 77 ans, veuve Prêtre, rue du Petit-Pré; — 23, Edmond Bruneau, ferblantier, 26 ans, rue de la Petite-Douve; — Marthe Méon, 4 ans, rue Saint-Jean; — Florent Drais, boucher, 56 ans, à la Croix-Verte; — 26, Marie Sureau, propriétaire, 82 ans, veuve Maupoint, rue Beaurepaire; — Céline Courrier, 3 ans, rue de la Visitation; — Marie Saucet, 5 ans, rue Braud; — Pierre Marandean, jardinier, 28 ans, à l'Hôpital; — Philippe Gehier, menuisier, 58 ans, à l'Hôpital; — 28, Julie-Ernestine Sudre, 1 mois, rue du Pavillon; — Baptistine-Alphonsine Vilhem, 4 ans, rue des Capucins; — 29, Constant-Louis Jauchène, 35 ans, capitaine-écuyer, rue Bodin; — Elisabeth Aubin, propriétaire, 76 ans, veuve Brazille, montée du Fort; — 31, Victoire Giet, propriétaire, 67 ans, veuve Bersoulé, rue Saint-Nicolas.

TAXE DU PAIN du 16 Janvier.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 58 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 12 c. 08 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 9 c. 58 m.

Marché de Saumur du 15 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.) 14 23	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k. 15 70	— de lin	25 —
Seigle 8 40	Amandes en coques	—
Orge 9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée) 11 25	— cassées (30 k)	62 —
Fèves 12 40	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs 26 40	compris le fût,	—
— rouges 47 60	1 ^{er} choix 1838.	—
Cire jaune (30 kil) 245 —	— 2 ^e —	90 —
Huile de noix ordin. 58 —	— 3 ^e (a) —	70 —
— de chenevis 50 —	— de Chinon	60 —
— de lin 49 —	— de Bourgueil	100 —
Paille hors barrière 56 50	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 104 —	1 ^{re} qualité 1838	—
Luzeine (droits com) 105 —	— 2 ^e —	60 —
Graine de trèfle 62 —	— 3 ^e (a) —	35 —
— de luzeine 50 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 15 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 00.

BOURSE DU 17 JANVIER.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 69 00

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 96 30

P. GODET, propriétaire-gérant.

rière. On se pousse, on se presse, on rejette les morts et on prend leur place. Seuls, Armand et Ambroise restent debout, tenant la tête de l'échelle; on eût dit qu'un ange les couvrait de ses ailes protectrices. A force de lutter, on arrive. Armand saute le premier sur le rempart et plonge son sabre dans le corps d'un Arabe qui l'ajustait, tandis qu'Ambroise, arrivé derrière lui, tue d'un coup de baïonnette un autre Arabe; puis tout les deux se jettent dans la mêlée, frappant à droite et à gauche, forçant l'ennemi de reculer et laissant derrière eux un espace dont profiteront ceux qui les suivent. On chassa les Arabes de ruine en ruine, la vieille ville est prise, on aborde la nouvelle, et le combat continue jusqu'à ce que, las de lutter, l'ennemi capitule.

Bonaparte accourt; il se fait rendre compte des faits qui se sont passés, il demande quels sont ceux qui sont arrivés les premiers sur le rempart, et on lui présente Armand et Ambroise.

— Ah! dit-il, toujours les deux amis. C'est bien: le sous-lieutenant Lenoir est nommé lieutenant, et le sergent Ambroise sous-lieutenant.

— Non pas, sacristi! s'écria le sergent... C'est juste en ce qui concerne l'un, mais non pas en ce qui concerne l'autre. Vous allez trop vite, pour moi, du moins. Vous m'avez fait sergent, c'est bien, vous avez eu raison; mais c'est assez, j'ai mon bâton de maréchal de France.

— Il n'y a plus de maréchaux, lui dit Bonaparte en souriant.

— Et c'est un tort, car il en faut. C'était un beau grade et vous devriez le rétablir.

— Et bien! je te mets sur la route qui y conduit.

— Moi! maréchal... Allons, la plaisanterie est bonne. Je ne suis pas curieux, mais je voudrais voir ça. Voyons, citoyen général en chef, soyez raisonnable. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse d'une épaulette. Gardez cela pour les jeunes gens. Je suis vieux. Je sais un peu lire, c'est vrai, mais j'écris très-mal, et mon langage pêche par plus d'un côté. Je ne suis pas fort sur les mots, je les mêle un peu, je les brouille souvent...

— Bah! ajouta Bonaparte, je suis sûr que tu ne feras pas de *cuirs* devant l'ennemi.

— Ah! pour cela, je vous en réponds!

— Eh bien! c'est tout ce que je demande.

Et le général s'éloigna.

— Ah! il y met de l'entêtement, poursuivit Ambroise.

Eh bien! soit. Vont-ils être contents en France, ajouta-t-il en s'adressant à Armand, quand ils sauront ce qui vous est arrivé, et Marie va-t-elle être heureuse! Mais, sapristi, vous vous exposez trop, ça n'a pas de raison.

— Vous vous exposez bien, répondit le jeune homme.

— Le moyen de faire autrement... Vous avez une manière de marcher qui force tout le monde à vous suivre.

Armand commençait à prendre goût à son état. L'instinct belliqueux qui se réveillait en lui faisait taire la répugnance qu'il avait éprouvée à servir sous un drapeau qui n'était pas le sien. La première impression effacée, il ne

songeait plus qu'à la France, et sans rien changer à ses convictions, il se disait qu'après tout il marchait pour l'honneur du pays, et non pour ceux que le hasard ou le caprice du moment avait portés aux affaires. Rêvant parfois au passé de sa vie, il se reportait vers les derniers jours orageux qu'il avait traversés, vers son brave et loyal sauveur et vers cette jeune fille, ange de pureté et de candeur, qui s'était prise à l'aimer, et qui s'était fait aimer, sans chercher à plaire. Coquette, il l'eût dédaignée; simple et ingénue, il l'adorait de toutes les forces de son âme et s'irritait de cet amour.

— Pourquoi, se disait-il, Dieu ne l'a-t-il pas fait naître dans un rang plus élevé? j'aurais fait d'elle ma femme. Son père est un bon et excellent homme: je lui dois la vie, et je voudrais lui payer ma dette. Mais le marquis de Kernisec ne peut épouser la fille d'un cordonnier; et joindre le veil ecusson de ma famille à la *Botte d'Arcole*, ce serait une apostasie. C'est dommage pourtant; il faut l'oublier, l'honneur le veut. Rappelons-nous le vieil Horace:

Et soyons digne enfin du sang dont nous sortons.

Il faut l'oublier, répétait-il sans cesse, et plus il prenait cette résolution, moins il l'accomplissait. Le souvenir qu'il voulait chasser de son cœur y régnait en maître. Quand on aime, on peut dire dans un moment de découragement: j'oublierai; mais entre cette résolution et le résultat, il y a toute l'épaisseur qui sépare la raison de l'amour. (*La suite au prochain numéro.*)



TOPIQUE PORTUGAIS

de C. ROUXEL.

3, rue du Puits-Blancs-Manteaux, à Paris.



LE COURONNEMENT et les BLESSURES PAR HARNAIS arrêtent souvent le travail des animaux domestiques et leur font perdre leur valeur.

LE TOPIQUE PORTUGAIS, médicament thérapeutique d'une efficacité reconnue, remédie à ces inconvénients. — Il guérit en deux ou trois jours et fait REPARAÎTRE LE POIL A LA PLACE BLESSÉE OU MALADE. — Il agit avec non moins d'empire sur les MOUTONS malades du PIÉTAÏN et sur les BŒUFS et VACHES affligés de la LIMACE.

LE TOPIQUE PORTUGAIS est le SEUL SANS CONCURRENCE.

Dépôt: chez MM. les pharmaciens, à Saumur.

(512)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

La VENTE aux enchères de tout le mobilier de M. le colonel Michaux aura lieu mardi 25 janvier 1859, à midi.

HOSPICES DE SAUMUR.

Etude de M^e PLANTON, notaire à Vihiers.

ADJUDICATION au rabais de TRAVAUX à exécuter pour la reconstruction des bâtiments de la métairie de la Grande-Saunerie

Située commune de Coron,

Consistant en :

Deux chambres pour le logement du fermier, une boulangerie, deux toits à porcs et une écurie pour les moutons.

L'adjudication de ces travaux, sur la mise à prix de 2,434 fr. 40 cent., ci. 2,434 fr. 40 c. aura lieu à l'extinction des feux, en l'une des salles de l'hôtel de la Boule-d'Or, à Vihiers, le dimanche 6 février 1859, à midi.

Le plan, le devis et le cahier des charges sont déposés en l'étude de M^e PLANTON, notaire, chargé de procéder à ladite adjudication.

M^{me} LÉOPOLD VANNESTE, ouvrière en dentelle, a l'honneur de prévenir les dames qu'arrivées de Paris depuis peu, elle fait tout ce qui concerne son état, et travaille à des prix très-modérés; elle espère donc que les dames voudront bien lui accorder leur confiance.

S'adresser, chez M. NANCEUX, rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (34)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 31 janvier 1859, à l'heure de midi,

SUR LA MISE A PRIX DE 6,250 FR.,

UNE MAISON,

Appartenant à la Ville de Saumur,

Située rue du Palais-de-Justice,

Consistant en : salle à manger, cuisine et office au rez-de-chaussée, appartements au premier étage, grenier, cour, écurie et remise; et joignant d'un côté le Palais-de-Justice, d'autre M^{lle} Gauffreteau.

S'adresser, pour visiter la maison, au concierge de l'Hôtel-de-Ville;

Et pour les conditions de la vente, audit M^e LEROUX, dépositaire du cahier de charges. (35)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

A VENDRE

Pour cause de départ, et à très-bon compte,

UNE CALÈCHE LÉGÈRE, harnais doubles et harnais simple, le tout presque neuf.

S'adresser au colonel MICHAUX, place de l'Arche-Dorée, n° 4. (29)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRE, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

MAUX D'YEUX. Le meilleur remède est la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAILLIF; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

A CÉDER

Un Fonds de Pâtisseries,

Bien achalandé, à Angers.

S'adresser au Bureau de locations, quai Ligny, 26, à Angers. (23)

12 ANS DE SUCCÈS ET 10 MÉDAILLES DE RÉCOMPENSE

MOUTARDE-DIAPHANE

MAISON Usine à vapeur et Maison à Bordeaux MAISON
SUCCURSALE 8, r. Paradis Poiss^e LOUIT FRÈRES ET C^o 9, rue de l'Arbre MAISON
PARIS. DÉPÔT MARSEILLE.

Dans toutes les principales maisons de comestibles de France et de l'Étranger.

LES

CENT MILLE FEUILLETONS

ILLUSTRÉS,

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT:

Paris . . . 6 f. 50 c.

Départem. 7 50

Etranger, port en sus.

LE JOURNAL

des

Cent mille Feuilletons illustrés

Est la seule publication donnant, dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN COMPLET ILLUSTRÉ.

On s'abonne à Paris et chez tous les libraires de France et de l'Étranger, en envoyant des timbres postes ou un mandat à l'ordre M. PELLICAND, directeur.

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

BUREAUX,

Rue St-Joseph, 20,

A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT:

Un an. . . . 9 fr.

Six mois . . . 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR: Adrien PELADAN,

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dus à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Année 1859

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES

A PARIS, rue St-Sulpice, 30. | A LYON, grande rue Mercière, 19.

50 centimes

ALMANACH RELIGIEUX

ÉTRENNES CATHOLIQUES

Pour l'an de grâce 1859 Quatrième année.

Rédigé par un membre du haut clergé de Paris.

CONTENANT:

CALENDRIER SPÉCIAL

Avec 2 et 3 saints par jour et les noms usuels dérivés des noms de saints.

GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE

Le Sacré Collège. — Cardinaux. — Épiscopat français. — Ministère des cultes, etc.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE L'ANNÉE

Avec portraits et gravures.

FÉLIX ARMAND

ÉRECTION DE SA STATUE.

Un joli volume avec Gravures et Couverture en couleur.

PRIX: 50 CENTIMES.

En cette ville, chez tous les libraires, et dans toutes les librairies religieuses; dans les localités sans libraire, auprès des colporteurs; et chez l'éditeur HOUSIAUX, rue du Jardinot, 3. — (Il y a des exemplaires estampillés pour la vente à la porte des églises.)



SUITE DU CONTENU:

LES ÉGLISES DES DÉPARTEMENTS

Avec gravures.

LA FRANCE ET L'ÉGLISE

Avec portraits.

BIOGRAPHIE DU R. P. DE RAVIGNAN

Avec portrait.

L'UNION CATHOLIQUE

ouvelle OEuvre pieuse.

LE MÉDECIN DU CORPS

Et le Médecin de l'âme.

ANECDOTES RÉCRÉATIVES